

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 octobre 2020

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE - (N° 3382)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N° 27

présenté par
Mme Bergé

ARTICLE 24 TER

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« leurs catégories de »

les mots :

« la catégorie de ces ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.